

Décision

Générale

colonial

Décision n° 6 9 janvier 1950

n° 6 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date de publication
9 janvier 1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1010 portant, règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires et agents des services coloniaux

Sur proposition du directeur de port,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de 6.000 francs (six mille) est accordée au gendarme Magnien, détaché à la police du port, pour la conscience et le dévouement dont il a fait; preuve. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout, où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.